



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01242

Numéro SIREN : 490 331 949

Nom ou dénomination : (Innovation - Technologie - Développement) INTECDEV, ITD

Ce dépôt a été enregistré le 06/09/2017 sous le numéro de dépôt 13805

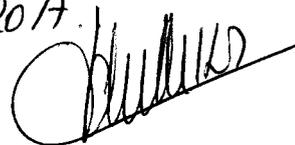
**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations	142 213		142 213	142 213
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total II</b>	<b>142 213</b>		<b>142 213</b>	<b>142 213</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				27
Autres créances	1 725		1 725	2 432
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	38		38	2 012
Charges constatées d'avance (3)				
<b>Total III</b>	<b>1 763</b>		<b>1 763</b>	<b>4 470</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>143 976</b>		<b>143 976</b>	<b>146 684</b>

Déposé au Greffe  
le 07 AOUT 2017  
sous le N° 13805  
RCS N° 021242

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

Copie certifiée conforme le 31/08/2017



**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b> 30/09/2016.12	<b>Exercice N-1</b> 30/09/2015.12
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 2 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 000	2 000
	<b>Réserves</b>		
	Réserve légale	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	89 582	88 102
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	2 861	1 479
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	<b>Total I</b>	94 642	91 782
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	<b>Total III</b>		
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		
	Emprunts et dettes financières diverses	42 951	44 943
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	992	
	<b>Dettes d'exploitation</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 677	3 852	
Dettes fiscales et sociales	2 714	5 817	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		290	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)		
	<b>Total IV</b>	49 334	54 902
	Ecarts de conversion passif (V)		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	143 976	146 684

(1) Dont à moins d'un an

49 334

54 902

N

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2016 12			Exercice N-1 30/09/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	66 000		66 000	66 000		
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	66 000		66 000	66 000		
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			90		90	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			66 090	66 000	90	0.14
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			2 426	3 355	928	27.67
Impôts, taxes et versements assimilés			3 724	2 808	916	32.62
Salaires et traitements			42 000	40 500	1 500	3.70
Charges sociales			14 574	14 101	473	3.35
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	0	0	94.59
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			62 724	60 764	1 960	3.23
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			3 366	5 236	1 870	35.72
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

*Valp*

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2016	30/09/2015	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	3 366	5 236	1 870	35,72
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	505	3 757	3 252	86,56
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	66 090	66 000	90	0,14
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	63 229	64 521	1 292	2,00
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	2 861	1 479	1 382	93,40

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Voir l'attestation

Vdr

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 143 976.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 66 000.00 Euros et dégageant un bénéfice de 2 860.67 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2015 au 30/09/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### Informations générales complémentaires

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	142 213		
TOTAL	142 213		
TOTAL GENERAL	142 213		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			142 213	142 213
TOTAL			142 213	142 213
TOTAL GENERAL			142 213	142 213

**Etat des amortissements**

Néant

**Etat des provisions**

Néant

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéfices	1 144	1 144	
Taxe sur la valeur ajoutée	440	440	
Débiteurs divers	141	141	
TOTAL	1 725	1 725	

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

<b>Etat des dettes</b>	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 677	2 677		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 387	1 387		
Taxe sur la valeur ajoutée	898	898		
Autres impôts taxes et assimilés	429	429		
Groupe et associés	42 951	42 951		
<b>TOTAL</b>	<b>48 342</b>	<b>48 342</b>		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	28 186			

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	20.0000	100			100

### Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Néant

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 357
Dettes fiscales et sociales	1 816
Total	3 173

### **Charges et produits constatés d'avance**

Néant

### **- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**

#### **Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

Non applicable

#### **Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

##### Engagements donnés

Non applicable

##### Engagements reçus

Non applicable

#### **Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

#### **Transferts de charges**

(PCG Art. 831-2/13)

Néant

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2015 au 30/09/2016

**Charges et produits sur exercices antérieurs**

(PCG Art. 831-2/13)

Néant



**SARL INTECDEV**  
**au capital de 2 000 €**

**11 rue Gutenberg**  
**44000 NANTES**

**R.C.S NANTES – 490 331 949**

**RAPPORT GENERAL DE LA GERANCE**

**Sur les opérations de l'exercice clos le 30 septembre 2016**

**Assemblée générale ordinaire annuelle du 26 janvier 2017**

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale, afin que conformément aux dispositions légales, réglementaires et aux statuts, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été remis avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan et le compte de résultat,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation,
- l'annexe aux comptes annuels au 30 septembre 2016.

**1. Situation de la société au cours de l'exercice**

- a) Le chiffre d'affaires s'est élevé à 66 000,00 euros hors taxes.
- b) Le résultat d'exploitation est positif de 3 365,67 euros.
- c) Les charges ont augmenté de 3,23 % par rapport à N-1.
- d) Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 2 860,67 Euros, que nous vous proposons d'affecter conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.



## **2. Evolution prévisionnelle et perspective d'avenir**

L'activité de la Société demeure étroitement liée à celle de sa filiale, la société RUBAN BLEU qui concentre ses efforts sur ses perspectives de développement.

## **3. Eléments importants intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport**

Aucun fait marquant n'est à signaler depuis la date de clôture du dernier exercice intervenu le 30 septembre 2016 et la date de ce rapport.

## **4. Conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce**

Vous trouverez par ailleurs, notre rapport spécial sur les conventions susceptibles de tomber sous le coup de l'article L 223-19 du Code de Commerce et dont nous vous demandons la ratification à l'assemblée, ainsi que le prévoit le projet de résolutions annexé.

## **5. Affectation du résultat**

L'affectation du résultat que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts :

### a) Résultat

- Bénéfice de l'exercice .....	2 860,67 euros
	-----
	<b>2 860,67 euros</b>

### b) Affectation

- Autres réserves .....	2 860,67 euros
	-----
	<b>2 860,67 euros</b>

Nous vous proposons d'affecter la totalité du poste « report à nouveau » au poste « autres réserves ».

Suite à ces affectations, le solde du poste « report à nouveau » sera de zéro et le poste « autres réserves » sera créditeur de 92 442,18 Euros.

## **6. Détention du capital**

Les associés qui possèdent plus de 10 % du capital social sont :

- Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS : 93 parts ..... 93 %

#### **7. Distribution de dividendes**

L'article 243 bis du C.G.I. nous fait obligation de vous rappeler dans le présent rapport, qu'il n'y a pas eu de distributions de dividendes par la société à ses associés au cours des trois derniers exercices.

#### **8. Prises de participation - filiales**

Conformément aux dispositions des articles L 233-6 et L 247-1 du Code de Commerce, nous n'avons à signaler aucune prise de participation de la société au cours de l'exercice écoulé.

La Société possède une filiale au sens de la Loi.

Société Anonyme Simplifiée : RUBAN BLEU  
Pourcentage détenu en capital et en droit de vote : 66.67 %  
Chiffres d'affaires 30/09/2016 : 730 625 €  
Résultat : 2 843,64 €  
Capital Social : 120 000 €  
Réserves + Report à nouveau : - 21 209,84 €

Cette Société ne détient pas de participation dans la Société « INTECDEV ».

#### **9. Dépenses et charges**

En application de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons qu'il n'y a pas de somme à signaler tant en ce qui concerne le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, et toutes explications vous sont données dans l'annexe.

Il est rappelé que les documents ont été établis selon les principes de présentation des comptes annuels définis par la loi du 30 avril 1983 et le décret du 29 novembre 1983.

Votre gérant vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose et à bien vouloir lui donner quitus pour l'accomplissement de son mandat pour l'exercice sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Fait à Nantes,  
le 9 janvier 2017

**Thibault HEBRARD de VEYRINAS**

**Gérant**



**SARL INTECDEV**  
**au capital de 2 000 €**

**11 rue Gutenberg**  
**44000 NANTES**

**R.C.S NANTES – 490 331 949**

**PROCES - VERBAL**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le 26 janvier, à dix-huit heures,  
Au siège social,

Les associés de la Société INNOVATION – TECHNOLOGIE – DEVELOPPEMENT – INTECDEV ITD au capital de deux mille euros (2 000 €), divisé en cent (100) parts sociales de vingt euros (20 €) nominal chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

Tous les associés sont présents, savoir :

- Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Cogérant, Propriétaire de .....	93 parts
- Madame Antoinette JOLLAN DE CLERVILLE, Propriétaire de .....	7 parts
	—
<b>Soit la totalité des parts composant le capital social</b>	<b>100 parts</b>

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, gérant.

Monsieur le Président déclare que tous les membres de la société étant présents, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016,

N

- Rapport spécial par la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus à la Gérance,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (Bilan, Compte de Résultat et Annexe) arrêtés au 30 septembre 2016 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial établis par la gérance ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article R 223-18 du Code de Commerce et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial établis par la Gérance.

Enfin, le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance, met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 2 860,67 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



## DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne à Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Gérant au cours de l'exercice 2015/2016, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la Gérance et conformément à la Loi et aux statuts de la Société, la Collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice.

a) Résultat

- Bénéfice de l'exercice .....	2 860,67 euros
	-----
	<b>2 860,67 euros</b>

b) Affectation

- Autres réserves .....	2 860,67 euros
	-----
	<b>2 860,67 euros</b>

De plus la collectivité des associés décide d'affecter la totalité du poste « report à nouveau » au poste « autres réserves ».

Suite à ces affectations, le solde du poste « report à nouveau » sera de zéro et le poste « autres réserves » sera créditeur de 92 442,18 €uros.

La Collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## QUATRIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



### **CINQUIEME RESOLUTION**

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant la filiale RUBAN BLEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

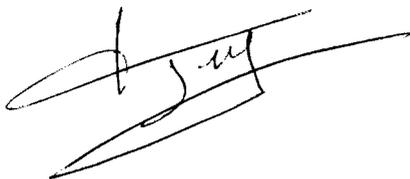
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les associés.

**Thibault HEBRARD de VEYRINAS**

**Antoinette JOLLAN DE CLERVILLE**



**SARL INTECDEV**  
**au capital de 2 000 €**

**11 rue Gutenberg**  
**44000 NANTES**

**R.C.S NANTES – 490 331 949**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017**

**PREMIERE RESOLUTION**

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 2 860,67 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

**DEUXIEME RESOLUTION**

La collectivité des associés donne à Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS, Gérant au cours de l'exercice 2015/2016, quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice social.

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur la proposition de la Gérance et conformément à la Loi et aux statuts de la Société, la Collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice.

a) Résultat

- Bénéfice de l'exercice ..... 2 860,67 euros

-----  
**2 860,67 euros**

b) Affectation

- Autres réserves ..... 2 860,67 euros

-----  
**2 860,67 euros**



De plus la collectivité des associés décide d'affecter la totalité du poste « report à nouveau » au poste « autres réserves ».

Suite à ces affectations, le solde du poste « report à nouveau » sera de zéro et le poste « autres réserves » sera créditeur de 92 442,18 euros.

La Collectivité des associés reconnaît en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant Monsieur Thibault HEBRARD de VEYRINAS.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

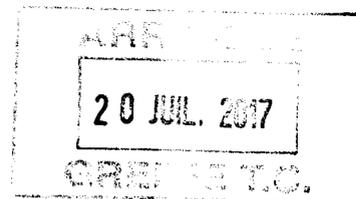
La Collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions concernant la filiale RUBAN BLEU.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

17

**S.A.R.L. INTECDEV**  
**11 rue Gutenberg**  
**44000 NANTES**



CB67.96€

**Monsieur le Greffier**  
**du Tribunal de Commerce**  
**2 Bis, Quai François Mitterrand**  
**BP 86209**  
**44262 NANTES CEDEX 2**

Nantes, le 04 juillet 2017

Monsieur le Greffier,

En application de l'article 293 du décret sur les sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous déposer, en simple exemplaire, pour être annexé à notre R.C.S. NANTES :

- . les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- . le rapport de gestion,
- . la proposition et la résolution d'affectation du résultat votée,
- . un chèque de 47,96 euros en règlement de cette formalité.

de l'exercice clos le 30 septembre 2016 par notre société, et qui ont été approuvés par l'associé unique en date du 26 janvier 2017.

Vous voudrez bien procéder à la publicité prévue à l'article 293-1 du décret susvisé.

Nous vous serions obligés de bien vouloir nous adresser les certificats correspondants.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le gérant**



CB 2/48

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTES**

Immeuble Rhuys  
2 bis quai François Mitterrand  
BP 86209  
44262 Nantes Cedex 2

(Innovation - Technologie - Développement)  
INTECDEV, ITD  
11 R GUTENBERG  
44100 NANTES

N° de Refus : 2017-448 (2017TP0041753)

Société : (Innovation - Technologie - Développement) INTECDEV, ITD (2006B01242)  
Date de clôture de l'exercice : 30/09/2016

**NOTIFICATION DE DECISION DE REFUS D'ENREGISTREMENT  
DE DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

---

Nous avons le regret de vous aviser que votre demande d'enregistrement déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nantes n'est pas conforme aux dispositions applicables :  
Pour nous joindre, veuillez nous contacter au 02 40 41 02 21/22,  
Les motifs de refus sont les suivants :

- Autres ou précisions complémentaires :  
Joindre l'actif manquant au dossier. Merci de faire le nécessaire.
- Joindre un chèque de 2,48 euros pour les frais de refus

Délivré à Nantes, le 10 août 2017

Le Greffier,

Rappels :

Tout dépôt de comptes annuels est à faire en un exemplaire daté et certifié conforme par le représentant légal.

Vous disposez d'un délai de deux semaines pour régulariser, passé ce délai votre dossier vous sera retourné.

Il est indispensable de déposer des documents lisibles, de mentionner la dénomination complète, le siège social et le numéro d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés.

Les documents ne doivent comporter ni agrafe, ni attache.

Retourner ce document avec le complément de dossier.